



7 Place Pierre Julien

89100 Subigny

Tel : 03.86.88.83.70

Fax : 03.86.95.26.96

mairie@subigny.fr

Site internet : www.subigny.fr

### **PRESENTS :**

Gilbert GREMY / Maxime BEAUCOURT (en visioconférence) /  
Colette BACHMANN / Jean-Luc ANDRIVOT / Christophe JOUVESHOMME /  
Damien TANIS / François GLAZENER / Claudie PASCAL /  
Jean-François DAUGE / Carine ANTONIW / Jean-Pierre DEWEIRDT.

Absents excusés : Caroline BLIZNIEC ayant donné pouvoir à François  
GLAZENER, Nicolas PRIAULT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre DEWEIRDT.

Secrétaire de séance : Maxime BEAUCOURT.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022**

OUVERTURE de la séance à 19h45.

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

### **- Vote du Compte Administratif 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, vote pour : 12, vote contre : 0, abstention : 0, le compte administratif 2021 tel qu'il a été présenté par le Président de la séance (M. GREMY, Maire, pas de vote).

### **- Vote du Compte de Gestion 2021**

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2021 dressé par la Trésorière. Après en avoir délibéré, vote pour : 13, vote contre : 0, abstention : 0, le Conseil Municipal constate la conformité des écritures du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021 du budget principal de la Commune, approuve le compte de gestion 2021 du budget principal de la Commune et déclare que le compte de gestion 2021 du budget principal de la Commune dressé par la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **- Affectation du résultat 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour : 13, vote contre : 0, abstention : 0, décide d'affecter le résultat 2021 au budget primitif 2022 comme suit :

- Résultats à la clôture de l'exercice :
  - Recette - article 002 - section de fonctionnement 394 030.75 €
  - Dépense - article 001- section d'investissement 47 691.09 €
  - Affectation du résultat - article 1068 47 691.09 €

### **- Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.63 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.86 %

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour : 13, vote contre : 0, abstention : 0 :

- décide de ne pas augmenter les taux cette année,
- accepte les taux proposés.

### **- Vote du budget primitif 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 de la Commune, établi. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, vote pour : 13, vote contre : 0, abstention : 0, le budget primitif 2022 de la Commune tel que présenté (consultable en mairie).

### **- SNCF - Suppression des passages à niveau piétons**

Ce sujet a été évoqué lors du précédent Conseil dans lequel un avis simple avait été mentionné. Après contact avec les services SNCF, il s'avère que le Conseil devait délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour : 13, vote contre : 0, abstention : 0, entérine sa décision prise précédemment, à savoir, autoriser la SNCF à supprimer les passages à niveau piétons de la Commune du fait du peu de fréquentation.

### - Questions diverses

#### *Travaux A 19*

APRR va réaliser des travaux de renouvellement de chaussée au droit du diffuseur de Villeneuve La Dondagre (n°2) sur l'autoroute A19 au PR 17+779.

Ces travaux entraînent la fermeture complète du diffuseur du 4 avril 2022 19h au 7 avril 2022 19h.

Des déviations seront mises en place par les diffuseurs de Courtenay et Saint Denis Les Sens et principalement par la D606, D72, la D1060, la D606 et la D606b.



#### *Commémoration du 77e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945*

La municipalité invite l'ensemble de la population à se joindre à la cérémonie commémorative du 77<sup>e</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

Cette cérémonie se déroulera dimanche 8 mai 2022 au monument aux morts à 11h30.

Un vin d'honneur, servi à la salle des fêtes, clôturera la cérémonie.

Séance levée à 21h30.

Le Maire,  
Gilbert GREMY.





## COMITÉ DES FÊTES DE SUBLIGNY

La chasse aux œufs de Pâques se déroulera le lundi 18 avril 2022 à 10h00.

Rendez-vous sur le parking de l'école.

Gratuit pour les enfants de Subligny.

Ouvert avec une participation de 5.00 € pour les extérieurs.

Inscription obligatoire avant le 11 avril 2022.

Contact : 06.88.86.03.99

fetes.subligny89@hotmail.com

via messenger : "comité des fêtes de Subligny 89"

\*\*\*\*\*

## APPEL À BÉNÉVOLES

Les activités reprennent vie au sein de notre Commune.

Votre Comité des fêtes a besoin de bras et de temps pour la préparation et l'organisation de l'ensemble des activités.

Si vous souhaitez investir un peu de votre temps, que cela soit une heure ou un jour, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Maxime BEAUCOURT : 06.77.15.81.51

fetes.subligny89@hotmail.com

\*\*\*\*\*

Pour rappel, les prochaines activités sont :

- lundi 18 avril 2022 : Chasse aux œufs de Pâques
- dimanche 29 mai 2022 : Vide grenier de Subligny  
    ⇒ A ce titre, une journée de préparation se déroulera le samedi 16 avril prochain.  
Venez nombreux.

Moment de convivialité garanti.